
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Lundi 28 juillet 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a consacré sa séance à un examen du projet de loi (n° 450, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. Après l'audition des conclusions de M. Duclercq, rapporteur, la commission a décidé de proposer certaines modifications à divers articles du projet.

Articles 6 et 7. — La commission a décidé de reprendre le texte proposé par le Gouvernement.

Article 11. — Les mots « au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint » sont substitués aux mots « aux questeurs ».

Article 12. — Les Commissaires ont demandé que la nomination des chargés de mission visés à cet article soit subordonnée à la justification d'une compétence particulière.

Article 13. — Une nouvelle rédaction a été proposée en vue de conformer le dispositif de cet article aux règles prévues par le statut de la fonction publique.

Article 14. — A l'occasion des dispositions prévues au deuxième alinéa qui concernent l'emploi de 10 agents auxiliaires temporaires, le désir a été exprimé qu'il ne soit fait appel, en vue du recrutement administratif du Conseil économique, qu'au personnel en fonctions dans les administrations publiques.

Article 15. — Certains commissaires ont demandé dans quelle mesure se justifiait une dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi du 30 mars 1947 relative aux dépenses du budget ordinaire pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947.

M^{lle} Trinquier, rapporteur de la proposition de résolution (n° 112, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfaits, a donné lecture de ses conclusions.

La commission a reconnu qu'une solution au problème évoqué par la proposition de résolution ne semble possible que moyennant l'augmentation des quantités de matières premières délivrées à l'industrie automobile.

AGRICULTURE

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Dadu, vice-président.* — La commission a nommé :

M. Charles Brune, rapporteur de la proposition de loi (n° 446, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faire bénéficier les apiculteurs du statut du fermage ;

M. Brettes, rapporteur de la proposition de résolution (n° 345, année 1947), de M. Liénard, tendant à assurer l'immigration d'une main-d'œuvre agricole qualifiée ;

M. Cardin, rapporteur de sa proposition de résolution (n° 463, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour obtenir la livraison par les agriculteurs de l'orge emblavé en remplacement des blés gelés.

Elle a adopté les conclusions des rapports :

De M. Charles Brune sur la proposition de résolution (n° 386, année 1947) de M. Liénard et des membres de la commission de la famille, tendant à augmenter la production, améliorer la qualité et assurer une meilleure distribution du lait ;

De M. Saint-Cyr, sur le projet de loi (n° 407, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au rétablissement des syndicats de vétérinaires, et sur le projet (n° 447, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'institution d'un ordre national des vétérinaires.

M. Dulin a communiqué à ses collègues une lettre rectificative du ministre de l'Agriculture précisant que la commission chargée de fixer la prime d'encouragement à la culture du blé et du seigle ne comprenait que trois membres de la commission de l'agriculture du Conseil de la République au lieu des cinq membres primitivement envisagés.

La commission a désigné MM. Dulin, Lemoine et Tognard pour la représenter au sein de cet organisme.

DÉFENSE NATIONALE

Jeudi 31 juillet 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission s'est réunie pour examiner la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter la loi du 18 juin 1934, relative au recensement, au classement et à la réquisition des véhicules automobiles.

La modification envisagée par la proposition de loi tend à étendre aux véhicules automobiles le droit de recherche et la possibilité de restitution par l'Etat prévus pour les animaux réquisitionnés, sauf remboursement du prix payé pour la réquisition.

La commission, unanime, a décidé de proposer l'adoption de ce texte, et a chargé M. Le Sassiér-Boisauné de le rapporter favorablement devant le Conseil de la République.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a entendu un historique détaillé de M. Pinton sur l'Ecole centrale lyonnaise.

A l'unanimité, M^{me} Pacaut a été désignée pour rapporter le projet de loi (n° 448, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la cession de l'Ecole centrale lyonnaise à l'Etat.

La commission demandera l'inscription sans débat de l'affaire à l'ordre du jour dès que le rapport sera prêt.

M. La Gravière a donné lecture de son rapport sur la proposition de loi (n° 373, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création, par le département de la Seine, d'un cadre unique de professeurs spéciaux d'enseignement primaire, dans lequel seront intégrés les professeurs communaux en exercice, et habilitant le département de la Seine à inscrire à son budget les dépenses du Service des enseignements spéciaux ainsi créé.

La commission l'a adopté à l'unanimité et demandera également l'inscription sans débat de l'affaire à l'ordre du jour.

Le rapport de M^{me} Pacaut sur le projet de loi (n° 409, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service, a été adopté à l'unanimité par la commission qui demandera l'inscription de l'affaire sans débat à l'ordre du jour.

La commission a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Gilson sur la proposition de résolution (n° 251, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à créer des cours de Droit d'Outre-mer dans les Facultés de la Métropole qui n'en possèdent pas encore.

Elle demandera l'inscription sans débat de l'affaire à l'ordre du jour.

Puis, la commission a amorcé l'étude du budget de l'Education nationale. La présidente, qui a assisté, en vertu de l'article 26 du Règlement, aux travaux de la commission des finances, a fait un exposé sur les points importants ou délicats de ce budget.

Au cours du débat qui s'est instauré, MM. Amédée Guy, Gilson, Baron, Ott, Racault, Grangeon, de M^{me} Pacaut, ont tour à tour pris la parole.

La discussion a porté successivement sur les crédits du Collège de France et de l'Institut d'hydrologie, sur ceux des centres d'apprentissage, sur la rémunération des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré et sur l'équipement automobile de l'Administration.

Jeudi 31 juillet 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La Commission, poursuivant l'étude du budget de l'Education Nationale, a consacré sa séance à l'audition de M. Reverbori, rapporteur spécial de ce budget.

M. Reverbori a d'abord exposé les idées directrices de son rapport introductif en insistant d'une part sur le pourcentage des crédits de l'Education nationale par rapport aux dépenses civiles et par rapport au budget total et, d'autre part, sur l'évolution marquée dans ce budget de 1938 à nos jours.

Cette dernière comparaison permet de constater une énorme augmentation des effectifs, particulièrement sensible dans les personnels de l'Administration centrale, de la Jeunesse et des Sports et, enfin, dans ceux de l'enseignement technique. Il faut cependant noter, de 1946 à 1947, une intéressante augmentation du personnel enseignant technique et une non moins intéressante diminution du personnel administratif et de direction.

M. Reverbori a aussi souligné la volonté de la commission des finances de venir en aide aux Communes qui ont la charge de la réparation et de l'entretien des constructions scolaires.

Avant de passer à l'examen des chapitres, le rapporteur a donné connaissance de certaines observations faites à la commission des finances et ayant trait, notamment, à la réorganisation de l'Administration centrale de l'Education nationale, aux constructions scolaires dans les communes, à la crise du recrutement des universités, et à l'intégration au ministère de l'Education nationale de l'enseignement en territoires d'outre-mer.

M. Reverbori a enfin signalé les quelques modifications apportées par la commission des finances au budget adopté par l'Assemblée Nationale.

Après son exposé, M. Reverbori a répondu à différentes questions posées par la présidente, M. Baron, M^{me} Pacaut et M. Gilson.

La présidente, au nom de la commission, a remercié M. Reverbori pour son intéressant et complet exposé.

Vendredi 1^{er} aout 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a poursuivi l'examen du budget de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, par l'audition de M. Janton, rapporteur spécial de la commission des finances pour la Jeunesse, les Arts et les Lettres.

Dans la première partie de son exposé, M. Janton a dégagé les grandes lignes qui ont présidé à l'élaboration du budget et décrit l'organisation des départements ministériels intéressés.

Il a souligné les inconvénients de la dualité du Ministère de l'Education nationale et de celui de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

Il a montré que, par la réorganisation et la fusion de certains services, en particulier de la Direction de l'architecture, on pourrait obtenir une réduction d'effectifs et une économie substantielle sans nuire à la bonne exécution des tâches. Il y aura lieu, de la même manière, de confier certains travaux d'équipement sportif aux Ponts et Chaussées, comme le prévoit la commission des finances.

Il a attiré l'attention de la Commission sur la charge insupportable que constitue actuellement pour l'Etat l'entretien des théâtres nationaux, dont la réorganisation est nécessaire. Il a apporté quelques précisions sur les différents services composant les Administrations dont le budget est à l'étude, puis répondu à des questions de détail que lui ont posées la présidente, ainsi que M^{me} Pacaut, MM. Gilson, Ott, Cayrou et La Gravière.

Après ce tour d'horizon, M. Janton a signalé à la Commission les principaux chapitres du budget auxquels la Commission des finances a apporté des modifications.

Des réductions indicatives ont été opérées sur les chapitres suivants, dans le but d'obtenir des précisions de la part du Gouvernement :

— *Chapitre 157.* — Traitement des moniteurs des Colonies de vacances.

— *Chapitre 159.* — Traitement des auxiliaires de bureau des Centres éducatifs.

— *Chapitre 165.* — Traitement du personnel titulaire des Ecoles d'éducation physique.

— *Chapitre 3983.* — Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restauration.

— *Chapitre 606.* — Education physique et Sports. — Formation prémilitaire.

La Commission a estimé que, dans la discussion générale, il y aurait lieu de poser au Gouvernement des questions sur les points suivants :

— *Chapitre 333.* — Enseignement primaire élémentaire. — Matériel. — Bibliothèques scolaires.

— *Chapitre 368.* — Education physique. — Achat de matériel individuel.

— *Chapitre 380.* — Institut national de France. — Matériel.

Elle a appris enfin que la Commission des finances demandait que le chapitre 541 (Subventions pour organisation d'épreuves de masses), soit rétabli avec les crédits prévus par le Gouvernement.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la Commission a entendu M. Dorey, rapporteur spécial du budget de la Population et de la Santé publique, qui lui a fait part des conclusions de la Commission des finances à ce sujet.

Au cours d'une discussion générale, certaines questions ayant trait notamment à la liquidation de l'Entr'aide française, à la suppression de subventions à la Croix-Rouge française, à l'organisation des centres de transfusion sanguine, à la suppression d'un crédit de 5.500.000 francs pour la prophylaxie du rhumatisme, ont été examinées.

Il a été décidé qu'aucun amendement ne serait déposé au nom de la Commission.

Le président a ensuite donné connaissance de l'état des travaux de la Commission et a souligné l'urgence d'aboutir à des conclusions.

La Commission a enfin procédé à l'examen du problème de l'augmentation des allocations familiales.

M. Boudet a fait un long exposé au cours duquel il a développé la notion de salaire minimum familial permettant aux familles des travailleurs de vivre décemment.

Il a préconisé dans ce but, le doublement des prestations familiales, dont le financement peut être trouvé dans un aménagement des cotisations de la Sécurité sociale et l'augmentation modérée des cotisations versées pour les allocations familiales.

Un large débat s'est alors instauré et deux ordres de critiques ont été apportés :

Sur le fond : M^{me} Yvonne Dumont, tout en reconnaissant la nécessité d'aider les familles, s'est élevée contre la notion même de salaire minimum familial qui, en faisant des allocations familiales un revenu essentiel, risque de compromettre la valeur et la qualité du travail.

Sur le financement : M. Paget et M^{me} Yvonne Dumont ont fait valoir que le système proposé aurait notamment pour conséquence une augmentation du coût de la vie et par conséquent une diminution du pouvoir d'achat.

Aux termes du débat, M. Boudet a soumis à l'approbation de la Commission une motion à l'adresse du président du Gouvernement.

Après discussion et votes sur les différents points, la motion a été adoptée par 10 voix contre 3.

* * *

La Commission a consacré une seconde séance, tenue dans l'après-midi, à l'audition du ministre de la Santé publique et de la Population.

Dans une première partie de son exposé, le ministre a donné un certain nombre de renseignements d'ordre administratif : situation épidémiologique en France sans gravité dans l'ensemble ; attribution de 900 Simca 5 au corps médical ; lutte contre les effets des thérapeutiques douteuses par la création d'une Commission des thérapeutiques nouvelles ; progrès lents, mais constants, du service des naturalisations, encore très surchargé.

Dans une seconde partie, M. Robert Prigent a donné connaissance de certaines mesures législatives récentes et annoncé le prochain dépôt d'un projet de loi relatif au dépistage des maladies vénériennes.

Le ministre a enfin fait part de sa crainte de voir les compressions de personnel ralentir ou entraver la bonne marche de ses services. Il a évoqué, en particulier, le retour au Ministère de la Justice des magistrats instructeurs, dont il n'a pas obtenu le remplacement par des fonctionnaires administrateurs, et les réductions massives des frais de bureau qui risquent de frapper durement le service des naturalisations.

A la suite de cet exposé, le ministre a répondu à toutes les questions que lui ont posées MM. Pernot, Teyssandier, Boudet, Baret, Paget, Ascencio, Gasser et qui avaient trait principalement aux naturalisations, à la notion du salaire minimum familial, aux réductions de personnel, au renouvellement du matériel des hôpitaux, à la liquidation de l'Entr'aide française, aux centres de transfusion sanguine et aux rapports entre son ministère et celui de l'Education nationale.

FINANCES

Lundi 28 juillet 1947. — *Présidence de M. Landaboure.* — La Commission a tout d'abord examiné le budget du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes. |

Après avoir entendu l'exposé d'ensemble de M. Landry, rapporteur spécial, qui a analysé les divers éléments entrant dans la détermination du coût global de l'occupation française, la Commission a étudié les chapitres du projet de budget : elle n'a effectué que quelques réductions indicatives sur des crédits de personnel, d'automobiles ou de matériel.

Elle a disjoint les crédits des fonds spéciaux, après les avoir réduits de moitié, pour les intégrer dans les fonds spéciaux de la Présidence du Conseil.

La commission a abordé ensuite l'examen du budget de l'Education nationale. Son rapporteur, M. Reverbori, lui en a présenté une vue synthétique, et en a dégagé l'évolution dans les deux périodes 1938-1946 et 1946-1947 à l'aide de nombreuses comparaisons.

Une discussion générale s'est ensuite engagée sur les points les plus divers : organisation générale de l'Administration

centrale, charges scolaires des collectivités locales, éducation dans la France d'Outre-Mer, etc...

Avant de se séparer, la Commission a fixé sa prochaine séance au mardi 29 juillet à 10 heures.

Mardi 29 juillet 1947. — *Présidence de M. Cardonne, vice-président.* — La Commission, poursuivant l'examen du budget de l'Education nationale et de la Jeunesse, a abordé l'étude des chapitres relevant du Ministère de l'Education nationale, à l'exception de ceux se rapportant aux crédits du Ministère des Arts, des Lettres et de la Jeunesse.

En dehors de quelques réductions indicatives, elle n'a effectué un abatement substantiel que sur les crédits destinés à l'achat de matériel automobile.

La question des centres d'apprentissage a particulièrement retenu son attention, et l'intérêt qu'elle y porte s'est manifesté au cours d'un large débat auquel ont pris part tous les commissaires.

La Commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique.

Avant de se séparer, la Commission a décidé de poursuivre l'examen du budget de l'Education nationale le mercredi 30 juillet, à 10 heures.

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a terminé l'examen du budget de l'Education nationale (Crédits du Ministère de l'Education nationale proprement dit). Trois chapitres ont donné lieu à d'assez importants débats.

Le chapitre 352 soulevait la question des centres d'apprentissage, dont le personnel paraît à certains commissaires trop important. Ce chapitre a été finalement réservé.

Le chapitre 409 (enseignement technique, bourses et trousseaux) a suscité un échange de vues sur le problème des bourses, et, en particulier, sur leurs conditions d'attribution.

La commission a été unanime à exprimer le vœu de voir réserver aux élèves de condition modeste l'allocation de bourses

dont on doit éviter une généralisation non justifiée par la situation de fortune des bénéficiaires.

Après une longue discussion, la commission a décidé, au chapitre 521 (subventions de l'Etat aux écoles et cours d'enseignement ménager familial), d'effectuer une réduction indicative de 1.000 francs pour émettre le vœu de voir normaliser cet enseignement. Les commissaires M. R. P. se sont abstenus en raison de l'insuffisance des renseignements dont ils disposaient sur cette question.

La commission, n'a, par ailleurs, décidé que de rares diminutions de crédits, telles que, par exemple, une réduction de 200.000 francs au chapitre 502 (Université, Subventions) pour demander la suppression de la subvention à l'Institut de l'Orient contemporain, dont l'utilité n'avait déjà pas été reconnue, l'an passé, par l'Assemblée Nationale Constituante.

Après avoir terminé l'examen du budget de l'Education Nationale, la commission a, sur la demande de son rapporteur spécial, M. Landry, réexaminé la question des fonds de souveraineté en Allemagne et en Autriche.

Elle a, enfin, examiné les articles du budget des Finances qu'elle avait réservés au cours d'une précédente séance.

Au cours d'une seconde séance qu'elle a tenue dans la nuit, la commission a étudié les chapitres du budget de l'Education nationale relevant du Ministère des Arts, des Lettres et de la Jeunesse. Elle a, tout d'abord, entendu un large exposé de son rapporteur, M. Janton, sur la création, la structure, les attributions et le fonctionnement du Ministère des Arts, des Lettres et de la Jeunesse.

L'examen des divers chapitres a donné lieu à de larges discussions sur les centres, écoles, organismes divers concernant les sports, ainsi que sur les services de l'Architecture.

La commission a effectué quelques réductions, soit en vue d'obtenir des compressions d'effectifs, soit en vue d'ajuster les crédits aux besoins réels tels qu'ils ressortent de l'examen des dépenses engagées.

Elle a décidé un abattement de 20 millions de francs sur le chapitre 352, qui avait été réservé au cours de la précédente séance.

Vendredi 1^{er} aout 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, qu'elle a tenue au

début de la matinée, la commission a examiné le projet de loi (n° 2106 A. N.) portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (dépenses militaires). Elle a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption de ce projet, tout en exprimant les plus vifs regrets de n'avoir pas à discuter un budget militaire normal.

M. Laffargue a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 450 année 1947), tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique.

M. Marc Gerber a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe des Constructions navales.

M. Franceschi a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe des Constructions aéronautiques.

Au cours d'une seconde séance, qu'elle a tenue au début de la nuit, la commission a examiné le projet de loi (n° 456 année 1947) portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (Services civils). Elle a émis un avis favorable à l'adoption des articles de ce projet. Toutefois, elle a décidé de refuser, au moins en partie, l'application des dispositions de l'article 3 aux chapitres du budget de l'Intérieur relatifs aux crédits de la Sécurité nationale.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a manifesté son étonnement de ne pas avoir reçu de réponse du ministre de la France d'Outre-mer au sujet de l'audition du Directeur de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. Elle a chargé son président d'intervenir une nouvelle fois auprès du ministre.

La commission a ensuite poursuivi la discussion du projet de rapport de M. Fodé Mamadou Touré sur la proposition de résolution (n° 338, année 1947), tendant à la suppression en A. O. F. des Sociétés indigènes de prévoyance et à leur remplacement par des Coopératives agricoles administrées par des gérants élus par les intéressés. Ce rapport sera déposé à la prochaine séance publique

La commission a décidé d'entendre, lors de sa prochaine réunion, les représentants du syndicat forestier du Gabon.

M. Max André a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 461 année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 30 octobre 1946 portant rétablissement de la légalité républicaine en Afrique occidentale française et au Togo.

* * *

M. Cozzano a donné lecture de son rapport sur la proposition de résolution de M. M'Bodje (n° 442, année 1947), tendant à attribuer un important contingent d'instruments agricoles aux territoires d'outre-mer, qui a été adopté et sera déposé à la prochaine séance publique.

* * *

Enfin, la commission a décidé d'entendre, lors d'une prochaine réunion, un exposé de M. le Gouverneur général Brunot sur le travail forcé.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mardi 29 juillet 1947. — *Présidence de M. Sarrien, vice-président.* — M. Trémintin a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 475, année 1947), de M. Yves Jaouen invitant le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits exceptionnels en vue de venir en aide aux populations sinistrées de la ville de Brest.

La discussion d'urgence de cette proposition en séance publique ayant été demandée, M. Trémintin a fait connaître à ses collègues les grandes lignes de son rapport, en insistant sur le fait qu'un vote émis à l'unanimité faciliterait la tâche du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale.

M. Dupic a suggéré au rapporteur d'associer aux auteurs du texte précité les Conseillers de la République du Finistère et la commission, après avoir approuvé cette proposition, a adopté le rapport de M. Trémintin.

Un débat, auquel ont pris part MM. Voyant, Sarrien, Rogier,

Dupic et Dumas, s'est enfin engagé sur le dépôt de plusieurs propositions de résolution concernant les agriculteurs de différents départements, victimes de la grêle.

Après avoir rappelé les termes de son rapport sur la question, pour ce qui concerne le Loir-et-Cher, M. Voyant a déclaré qu'il n'était pas possible au Gouvernement d'accorder aux sinistrés des indemnités en argent et M. Dumas a montré que la solution du problème pouvait être trouvée dans de larges dégrèvements d'impôts en leur faveur.

Vendredi 1^{er} août 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a tout d'abord entendu la lecture du rapport de M. Marintabouret sur la proposition de résolution (n° 425, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour aider les départements et les communes effectuant des dépenses de « déneigement » sur leurs chemins départementaux et vicinaux.

Le rapporteur, grâce à des exemples précis, a montré combien cet entretien était onéreux pour les collectivités locales et combien il importait que l'Etat leur vienne en aide dans ce domaine particulier ; la commission lui a donné son accord.

Le président a ensuite interrogé les commissaires sur la question de savoir si ceux-ci préféreraient procéder à un échange de vues sur le projet de loi portant statut de l'Algérie (n° 1479, A. N.) ou entendre, à propos du texte précité, un exposé de caractère général, fait par un membre de la commission.

Après un court débat auquel ont pris part, notamment, le président, MM. Doumenc, Rogier, Lemoine, Saïah et le Docteur Saadane, la commission a décidé, à l'unanimité, de renvoyer le débat officiel sur le statut de l'Algérie à jeudi prochain, date à laquelle elle aura pu prendre connaissance du texte proposé par M. Rabier, député, rapporteur du projet gouvernemental devant la commission de l'intérieur de l'Assemblée Nationale.

M. Meyer a donné alors connaissance à ses collègues des conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 406, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe premier de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945, relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

La commission a approuvé le rapport de M. Meyer, en lui demandant, toutefois, après observation de MM. Borgeaud et Dupic, de prévoir l'application du nouveau texte à l'Algérie et aux territoires d'outre-mer.

M. Voyant a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 458, année 1947), relatif aux agriculteurs de certaines communes de la Drôme victimes de la grêle.

Avant de procéder à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 464, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à faire respecter, en ce qui concerne le culte musulman, les dispositions de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la commission a demandé à MM. Saadane et Saïah d'exposer brièvement la situation actuelle de l'Eglise musulmane en Algérie et des fondations pieuses, nommées « biens habous».

Le Docteur Saadane a souligné le désir des populations musulmanes algériennes de désigner en toute indépendance les ministres de leur culte et de gérer leur propre patrimoine religieux et M. Saïah, après avoir donné des précisions concernant les « biens habous» eux-mêmes, a montré comment l'Administration s'était ingérée dans le culte musulman en nommant les ministres de ce culte et en créant des « cultuelles» de caractère administratif.

La commission, unanime, a voté, à titre indicatif, le principe de l'application à l'Algérie des dispositions de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et elle a désigné le Docteur Saadane pour rapporter la proposition de résolution, en lui demandant d'apporter, sur la procédure de restitution possible des « biens habous», une documentation très complète, qui lui permettra de prendre une décision définitive en toute connaissance de cause.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 29 juillet 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a examiné la proposition de loi (n° 410, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi du 18 avril 1946, réglant les rapports entre locataires et bail,

leurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

Elle a décidé de proposer que les baux à usage commercial, industriel ou artisanal visés par le texte soient prorogés de plein droit jusqu'au 1^{er} janvier 1951 pour les occupants victimes de la guerre et jusqu'au 1^{er} janvier 1949 pour tous les autres titulaires, sans que le droit de reprise du propriétaire puisse être opposé.

Une sous-commission composée de MM. Boivin-Champeaux, de Félice, M^{me} Girault et M. Georges Pernot a été chargée de présenter une nouvelle rédaction du texte de la proposition de loi, compte tenu des modifications proposées.

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Courrière sur les dispositions du projet de loi (n° 456, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (services civils) relatives aux services du ministère de la Justice.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans la soirée, la commission, après avoir entendu le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 476, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

A la suite de votes à mains levées, ont été repoussées :

— par 8 voix contre 5 et 1 abstention, une première proposition de M. Mammonat tendant à disjoindre l'article 3 ;

— par 13 voix contre 4 et 1 abstention, une seconde proposition de M. Mammonat tendant à la disjonction de l'article 4 ;

— par 9 voix contre 4, une proposition de M. Fourré tendant à la disjonction des articles 7 et 7 *bis*.

L'ensemble du texte a été adopté dans la rédaction même de l'Assemblée Nationale par 13 voix contre 4.

M. de Félice a été nommé rapporteur de la proposition de loi.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 31 juillet 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a examiné le budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président a tout d'abord donné lecture d'une note adressée par le ministre des Anciens Combattants à la commission des finances et concernant les chapitres 309 (Indemnités des médecins employés dans les services extérieurs) et 500 (Office national des anciens combattants et victimes de la guerre.)

Au sujet du chapitre 309, le ministre, affirmant qu'il a été indiqué à tort dans le compte-rendu des débats de l'Assemblée Nationale qu'il avait donné son accord à une réduction de 9.400.000 fr. opérée par la commission des finances, insiste pour que ce crédit soit rétabli.

En ce qui concerne le chapitre 500, le ministre demande également le rétablissement d'un crédit de 228.000.000 fr.

Ces demandes du ministre ont fait l'objet d'un débat au cours duquel M. Thomas a fait remarquer qu'il était matériellement impossible au Conseil de la République de modifier des chiffres adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture avec l'accord du Gouvernement et que la commission des finances du Conseil de la République avait, par ailleurs, déclaré irrecevable par elle toute lettre rectificative.

Il a ajouté qu'il serait toutefois intéressant d'ouvrir une discussion à ce sujet, tout le monde étant d'accord, notamment, pour reconnaître que les crédits alloués aux médecins des services extérieurs sont nettement insuffisants.

A la demande du président, un certain nombre de commissaires ont fait connaître les questions sur lesquelles ils devraient intervenir dans la discussion du budget.

M. Teyssandier et M. Touré ont déclaré qu'ils prendraient la parole sur le chapitre 001, retraite du combattant.

D'autre part, le président a été mandaté par la commission pour intervenir sur la question des pensions des veuves de guerre et pour présenter un certain nombre de réclamations concernant les emplois réservés, les soins médicaux et en général les lenteurs apportées au règlement des situations pendantes.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — Aux termes d'un échange de vues auquel ont pris part le président, M^{me} Brion, MM. Dadu, Dumas, Roudel et Tognard, la commission a adopté les conclusions du rapport favorable de M. Tognard sur la proposition de résolution (n° 389, année 1947) de M. Boivin-Champeaux, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la liberté du marché de la viande.

M. Chatagner a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 469, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

La proposition de résolution (n° 466, année 1947) de MM. Boisrond et Jullien, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la liberté complète du marché des vins a été renvoyée pour examen à la sous-commission des boissons. M. Aussel en a été nommé rapporteur.

La commission a enfin adopté les conclusions du rapport favorable de M. Dadu sur la proposition de résolution (n° 402, année 1947) de MM. Liénard et Walker tendant à assouplir les méthodes de répartition actuellement utilisées en matière de produits laitiers.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 29 juillet 1947. — *Présidence de M. Dupic, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Chochoy sur les dispositions du projet de loi (n° 456, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (Services civils), relatives aux services de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Un large échange de vues, auquel ont pris part MM. Boisrond, Chochoy, Faustin Merle, Buffet, Quessot, Decaud, Westphal et le président, s'est ensuite instauré, notamment sur le chapitre 106 concernant les représentants ouvriers et les chargés de mission

SUFFRAGE UNIVERSEL,
CONTROLE CONSTITUTIONNEL,
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 29 juillet 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.*
— La commission a procédé à l'examen de la proposition de résolution (n° 453, année 1947), présentée par MM. Alex Roubert, Alain Poher et les membres de la commission des finances, tendant à modifier l'article 47 du Règlement du Conseil de la République.

M. Salomon Grumbach, précédent rapporteur de la résolution portant Règlement du Conseil de la République, après un exposé relatif aux droits de cette assemblée en matière budgétaire, a proposé à ses collègues une modification du texte précité, dans le but de montrer que la commission des finances du Conseil de la République ne devait opposer son veto à un amendement entraînant la réduction ou la suppression d'une recette existante ou susceptible d'entraîner une dépense nouvelle ou une augmentation de dépenses — par le moyen de la question préalable — que s'il lui était impossible de motiver fortement sa demande.

M. Alex Roubert a déclaré que le Conseil de la République, création nouvelle des institutions politiques françaises, ne devait pas être influencé par le rappel trop fréquent des méthodes et de la jurisprudence de l'ancien Sénat, et qu'il importait de compléter son Règlement en matière budgétaire, pour qu'il puisse exercer efficacement son droit de contrôle et sa mission législative.

M. de Montalembert a précisé, ensuite, les circonstances qui avaient donné lieu à un incident, en séance publique, lors d'un relèvement de crédits budgétaires proposé par la commission de l'agriculture et il a suggéré la suppression du mot : « paraissant », à la 7^e ligne de l'alinéa 3 (nouveau) de l'article 47 du Règlement.

Un débat s'est instauré entre MM. Salomon Grumbach, Alex Roubert, Alain Poher et de Montalembert, sur la rédaction définitive du nouvel alinéa et l'accord de tous les membres de la commission s'est fait sur le texte suivant :

« L'article 47 du Règlement du Conseil de la République est complété par un troisième alinéa ainsi conçu :

« La question préalable est opposée de droit, si elle est proposée par le Gouvernement, la commission des finances ou la commission compétente à l'encontre d'un amendement entraînant la réduction ou la suppression d'une recette existante ou susceptible d'entraîner une dépense nouvelle ou une augmentation de dépenses par rapport au texte qu'il serait appelé à remplacer ou à compléter, lorsque la réalité de la réduction ou de la suppression de la recette, de l'établissement ou de l'augmentation de la dépense est affirmée au nom de la commission des finances par son président ou le rapporteur général, ou par le rapporteur spécial compétent. »

Le président, au nom de la commission unanime, a demandé alors à M. Salomon Grumbach de bien vouloir rapporter en séance publique la proposition de résolution ainsi rédigée, dans le plus bref délai possible.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 30 juillet 1947. — *Présidence de M. Renaison, secrétaire.* — La commission a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de M. Saint-Cyr favorables à l'adoption du projet de loi (n° 449, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 86 et 87 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité.

M. Menu a ensuite poursuivi l'exposé de son rapport sur la proposition de résolution (n° 378, année 1947) de M. Simard, tendant à reconsidérer la composition des zones territoriales servant à la détermination des salaires et à réajuster les taux d'abattement, en harmonie avec le coût de la vie dans chacune de ces zones.

Après avoir démontré, en s'appuyant sur des chiffres précis, que le coût de la vie dans les différentes régions de la France tendait à s'uniformiser et que par conséquent l'éventail des taux d'abattement, variable suivant les zones territoriales, devait être réduit et mieux adapté à la réalité, M. Menu a souligné la nécessité d'une révision générale de ces taux d'abattement.

Le rapport de M. Menu a été adopté à l'unanimité par la commission.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER DES DEMANDES
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE TROIS
MEMBRES DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Jeudi 31 juillet 1947. — *Présidence de M. Sarrien, président.*

— M. Pernot a donné lecture à la commission de son projet de rapport sur les demandes en autorisation de poursuites contre trois membres du Conseil de la République. Il a rapidement résumé les travaux de la commission, ainsi que ceux de la délégation envoyée à Madagascar.

Soulignant ensuite que les inculpés ont été entourés du maximum de garanties, il a estimé que les requêtes étaient à la fois sérieuses, du fait de la gravité de l'inculpation, et loyales, car le Parquet de Tananarive ne peut être soupçonné d'avoir agi sous une influence d'ordre politique.

La commission a adopté, par cinq voix et une abstention, celle de M. Willard, les conclusions de son rapporteur, qui propose de demander la levée de l'immunité parlementaire des Conseillers de la République incarcérés à Madagascar.